

Restaurant scolaire - permis à points rentrée 2020-2021

(ce règlement est susceptible d'être modifié durant l'année scolaire en fonction de la situation sanitaire)

Avant le repas :

- Je me dirige vers l'agent d'accueil de la cantine sous le préau pour confirmer ma présence,
- Je me lave les mains avant de prendre mon repas.

Pendant le repas :

- Je demande l'autorisation pour me déplacer (toilettes).
- Je ne joue pas avec la nourriture.
- Je respecte le matériel.
- Je reste calme.
- A la fin du repas les verres, assiettes, couverts doivent être centrés au milieu de la table.

Après le repas :

- Après autorisation, je sors calmement.
- Je peux me laver les dents dans l'école élémentaire

CONSIGNES GENERALES :

Il y a trop de bruit !

- Le repas doit être un moment agréable, donc je parle doucement.
- Je goûte à tout et je respecte la nourriture.
- Je respecte les adultes et mes camarades dans la parole et les actes

En conséquence de quoi, le personnel encadrant s'engage à respecter les enfants.

Incidents	Nombre de points
Déplacement	1
Ne respecte pas les consignes, désobéissance, cris	1
Détérioration matériel	2
Gaspillage	1
Impolitesse, gros mots	2
Violence, agression, incivilité envers l'adulte	4
Destruction de permis à points	8 (+ courrier aux parents)
Acte intentionnel, inacceptable, dangereux pour soi-même ou pour autrui	10 (exclusion partielle d'une semaine)

REGLES:

- Le permis à points est nominatif et reste à la cantine. Il s'applique dans les locaux de la cantine ainsi que dans la cour de récréation.
- Si je ne respecte pas le règlement, le personnel me retire les points.
- Dès que j'ai perdu un point, je porte le permis à mes parents, je dois le leur faire signer et le rapporter dès le lendemain à la cantine.
 1. A partir du 5^o point perdu, mes parents sont avertis,
 2. Dès que 10 points sont perdus, je suis exclu pendant une semaine et mes parents sont convoqués par les élus,
 3. Si je perds 15 points, je suis définitivement exclu pour l'année scolaire en cours.